



## Comment déchoir le père de ses droits parentaux

Par **mymy1506**, le **27/02/2014 à 17:04**

Bonjour,

Je vous explique ma situation, Ma fille a reçu des violences de la part de son père quand elle était nourrisson (prouvé par vidéo surveillance et il a été condamné pour (sursis)). Comme elle n'avait pas de séquelles, la juge lui a donné (après 4 ans de bataille juridique) la garde partagée (un weekend sur deux et la moitié des vac scolaires). Jusque là il a été sage, seulement, depuis quelques mois, il ne viens plus la chercher, et l'emmène dans des lieux et avec des gens qu'elle ne connait pas (ses copines entres autres). Ma fille reviens de ces expériences traumatisée. Je ne sais pas quoi faire pour l'empêcher de la perturbé ainsi. Elle a maintenant 4 ans, et dès que je lui dis que papa viens la chercher elle pleure et me dit qu'elle ne veux pas y aller. Est ce que vous pouvez m'aider?

Merci.

Par **Visiteur**, le **04/03/2014 à 16:38**

le fait qu'il ne vienne pas la chercher , vous n'y pouvez rien ! c'est un droit et non une obligation...et en l'occurence une chance ! Pour le reste, même si votre fille est traumatisée il n'y a pas pour autant maltraitance... en tout cas pouvant être jugée comme telle... Tout dépendra peut être du degré de traumatisme de votre fille ?

Par **domat**, le **04/03/2014 à 18:56**

bjr,

vous notez tous ces faits et vous pouvez demander au JAF de restreindre ses droits voir de lui retirer si les faits sont graves partiellement ou totalement son auorité parentale.

cdt

Par **aurore08**, le **20/03/2014 à 02:40**

bonjour, je suis separé du papa de ma fille qui est agée de 3 ans et demi, et sa depui 1 ans! jusqu'a maintenant nous ne sommes pas passer devant un juge pour fixer la garde ou la

pension alimentaire, meme si nous aurions du le faire des le debut car le dialogue et vraiment tres difficile mais nous avons reussi a fixer les choses tels ke: la petite vit chez moi et son papa la prend tous les 15 jours et 2 semaines pendant les grandes vacances et 1 semaines pour les vacances de noel, ce monsieur fait du deplacement dans toutes la frances donc ne peu pas la prendre a chhaques vacances scolaires,jusqu'a maintenant nous habitons a 30km l'un de l'autre.Mais je pars habiter a 900km de notre departement, je ne sai deja pas comment lui annoncer, et comment il va reagir car se monsieur aime les problemes! je voulais savoir si je serai en tort de partir sans avoir de jugement! car je ne pourrai lui ramener la petite tous les 15jours! trop de frais mai je serai d accord pour qu'il la prenne chaque periodes de vacances scolaires mais celui ci ne pourra pas vu qu'il travail toute l année et qu' il na que 5 semaines de congé par ans! ce qu'il fait que la petite ne le verrai pas beaucoup! que puis-je faire?